

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 30 JANVIER 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 17-DCM-DGS-015

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE TRENTE JANVIER à Quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Janvier 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : ACQUISITION FONCIERE – AVENUE JEAN MOULIN (Remplace la délibération n° 16-DCM-DGS-056 du 06 juin 2016 « Acquisition foncière : lots n°160, 163 et 164 issus de la propriété indivise des Consorts CASONI »)

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Emmanuelle NIGRELLI – Geneviève DROMSON

POUVOIRS : Céline PRATI-AIGUIER à Lionel RIQUELME
Magali VINCENT à Jean-François PLANES
Dominique ROLLAND à Valérie RIALLAND
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENT : Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Gaëlle REBEC

=====

M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Par délibération n° 16-DCM-DGS-056 en date du 06 juin 2016, le Conseil Municipal du Pradet décidait de procéder à l'acquisition d'un bien situé au 38 avenue Jean Moulin correspondant aux lots 160, 163 et 164 issus de la propriété indivise des Consorts CASONI, en vue de maîtriser la totalité du foncier correspondant aux parcelles cadastrées AD 170 et AD 213.

Le notaire de la Commune en charge de ce dossier a constaté ultérieurement qu'une erreur figurait dans l'acte de vente entre les Consorts CASONI et la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée (TPM) en date du 14 décembre 2000.

En effet, cet acte de vente stipulait le lot 158 à la place du lot 160. Une attestation rectificative a été établie depuis afin de corriger cette erreur.

Aujourd'hui, la Commune du Pradet se porte donc uniquement acquéreur des lots 163 et 164, le lot 160 appartenant bien à TPM.

Vu l'avis de France Domaine référencé n°2016-098V0396 en date du 29 avril 2016 estime la valeur du lot 164 à 363 000 €,

Vu l'avis de France Domaine référencé n°2016-098V1014 en date du 26 mai 2016 estime la valeur des lots 160 et 163 à 16 650 € pour une surface de 370 m². Au prorata, cela représente une valeur de 4 050 € pour le lot 163 qui est d'une surface de 90 m²,

Considérant que le montant d'acquisition proposé à la commune par les Consorts CASONI est de 350 000 € pour les lots 163 et 164,

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des seuls lots 163 et 164 issus de la propriété indivise des Consorts CASONI située 38, avenue Jean Moulin au Pradet **pour le montant proposé par les propriétaires de 350 000 € (trois cent cinquante mille euros),**
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et à prendre tous les actes subséquents en vue de mettre en œuvre et de régulariser cette décision.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

